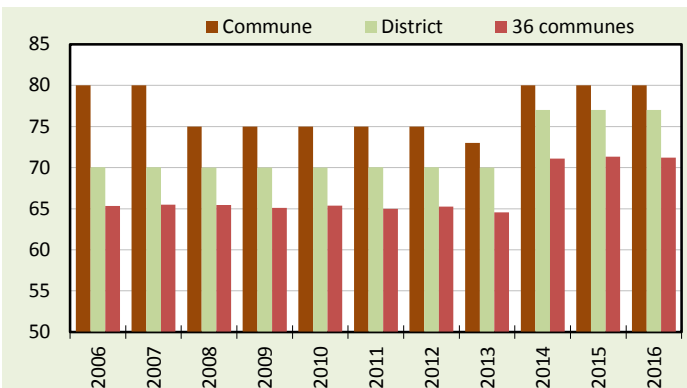


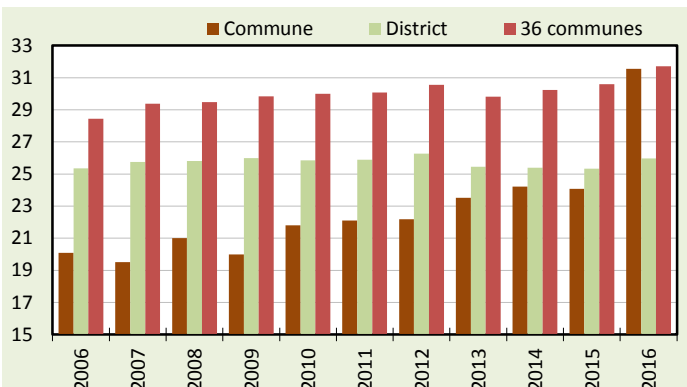
**Coefficient d'impôt communal en points**



Le coefficient d'impôt est fixé par la commune par rapport à un barème unique arrêté par l'Etat. Il doit permettre à la commune d'équilibrer le compte de résultat à moyen terme.

L'augmentation du coefficient d'impôt intervenue entre les années 2013 et 2014 résulte principalement de la nouvelle répartition des impôts entre l'Etat et les communes (bascule d'impôt).

**Valeur du point d'impôt en francs par habitant**

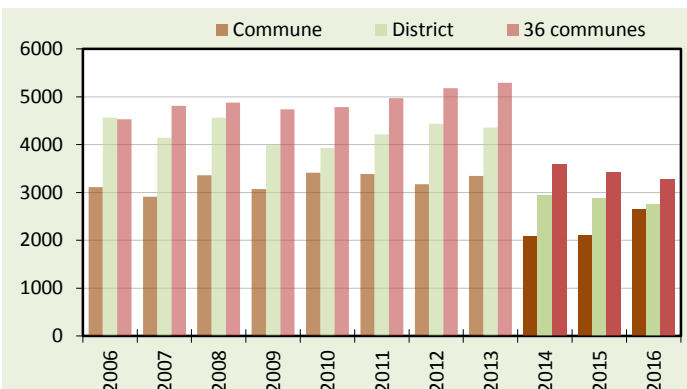


Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des habitants d'une commune.

Ce dernier est égal au produit d'une année fiscale de l'impôt des personnes physiques divisé par le coefficient fiscal communal appliqué à l'année en question. Afin de permettre une comparaison intercommunale, le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.

Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la structure démographique et sociale de sa population (commune rurale, commune urbaine ou péri urbaine, pourcentage de personnes célibataires, de familles monoparentales, etc.), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre.

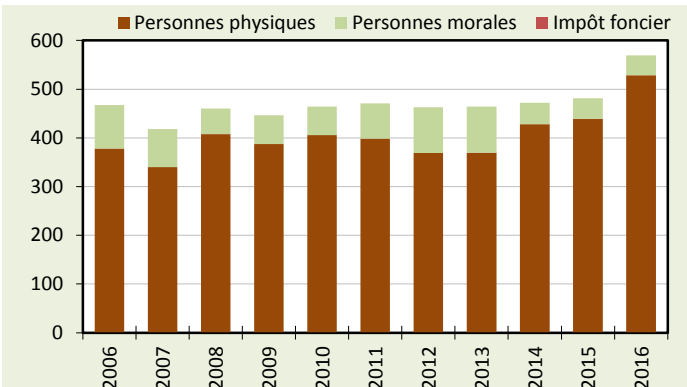
**Indice des ressources fiscales harmonisées en francs par habitant**



L'indice des ressources fiscales harmonisées par habitant s'obtient en additionnant le produit des impôts suivants prélevés par la commune - impôt des personnes morales, impôt des personnes physiques harmonisé, impôt à la source harmonisé, compensation financière perçue par la commune au titre de l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers - puis en divisant la somme de ces produits par la population de la commune.

Cet indice est utilisé depuis l'année 2014. Pour les années antérieures, c'est le revenu fiscal cantonal par habitant qui était pris en compte (le revenu fiscal cantonal par habitant s'obtient en divisant le produit de l'impôt cantonal perçu par l'Etat dans la commune par le nombre d'habitants qui y résident).

**Rentrées fiscales, par type d'impôt en milliers de francs**



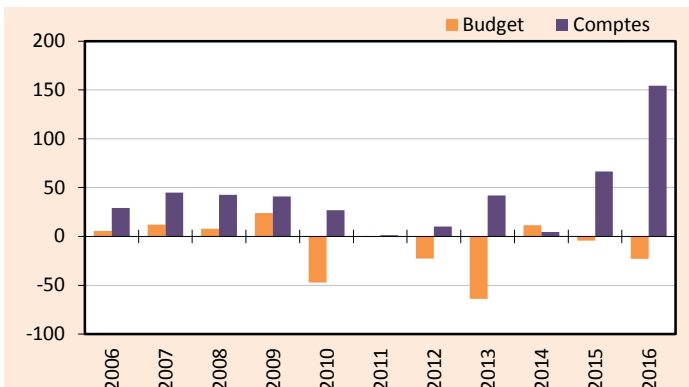
**L'impôt des personnes physiques comprend:**

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur la fortune
- L'impôt à la source
- L'impôt des travailleurs frontaliers

**L'impôt des personnes morales comprend:**

- L'impôt sur le capital
- L'impôt sur le bénéfice
- Le fonds de répartition intercommunal (dès l'année 2011)

**Budget et comptes du compte de résultat (résultat net) en milliers de francs**

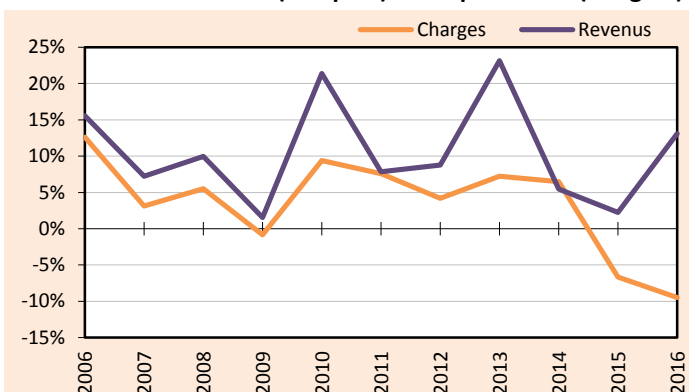


Le budget et le compte de résultat comprennent les charges et les revenus courants, y compris les amortissements légaux.

Ce tableau permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires.

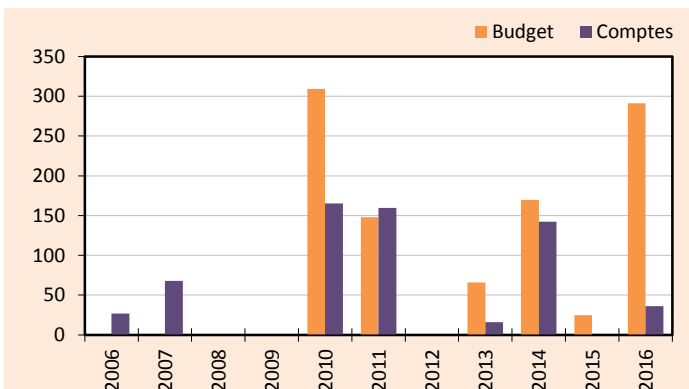
Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont justes.

**Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de résultat en pourcent**



La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

**Budget et comptes des investissements (résultat net) en milliers de francs**

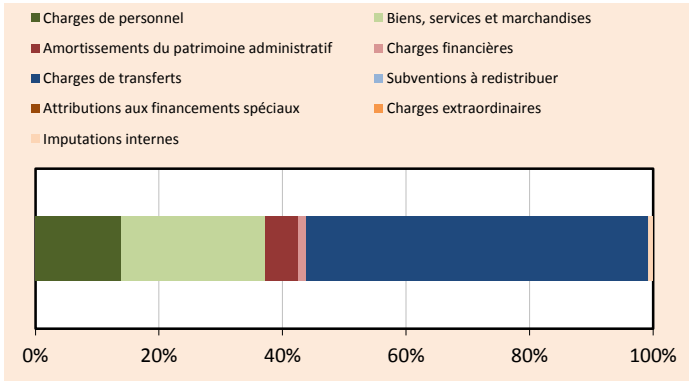


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de biens durables appartenant au patrimoine administratif.

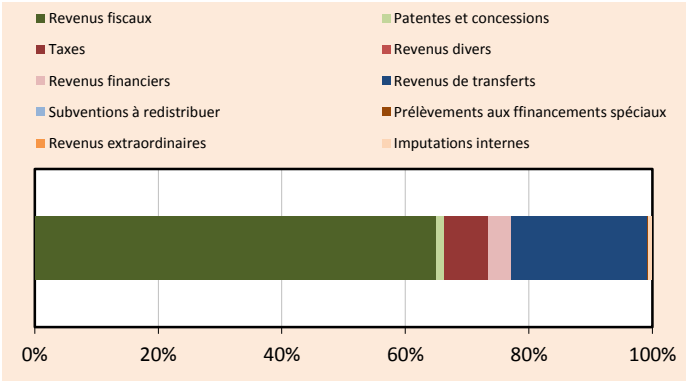
Ce tableau permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements.

Si le volume des investissements est nettement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine communal n'est alors plus renouvelée. La mauvaise situation financière de la commune et les mesures d'économies nécessaires peçoient les dépenses créatrices de valeur ajoutée.

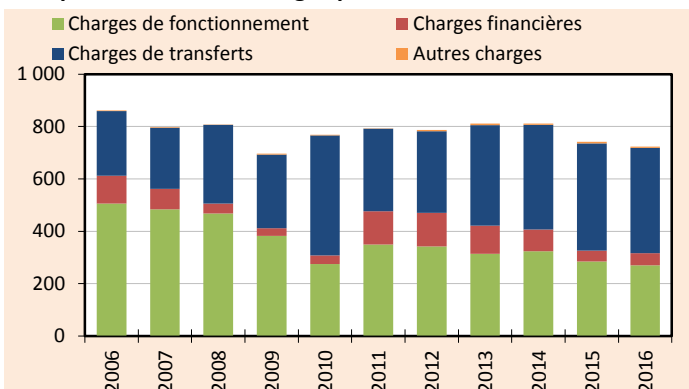
**Compte de résultat - Charges par nature 2016 en pourcent**



**Compte de résultat - Revenus par nature 2016 en pourcent**



**Compte de résultat - Charges par nature en milliers de francs**



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les charges par nature sont regroupées en quatre catégories:

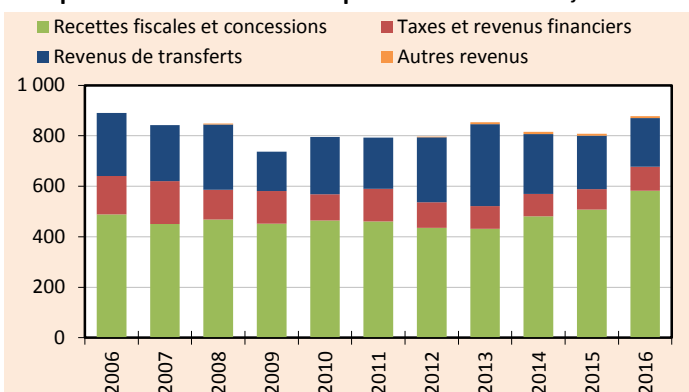
**Charges de fonctionnement** (charges de personnel + biens, services et marchandises)

**Charges financières** (amortissements du patrimoine administratif + charges financières)

**Charges de transferts** (charges de transfert + subventions à redistribuer)

**Autres charges** (attribution aux financements spéciaux + charges extraordinaires + imputations internes)

**Compte de résultat - Revenus par nature en milliers de francs**



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en quatre catégories:

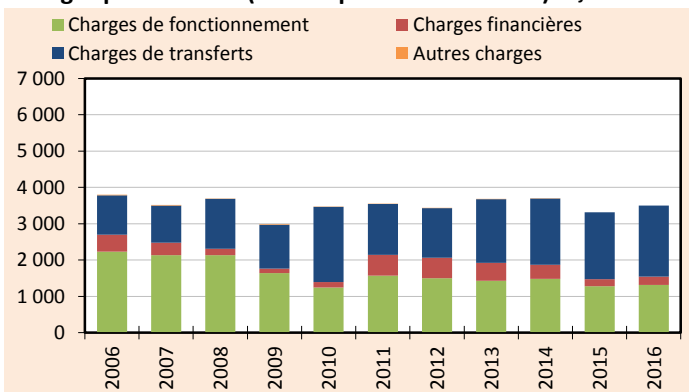
**Recettes fiscales et concessions** (revenus fiscaux + patentes et concessions)

**Taxes et revenus financiers** (taxes + revenus divers + revenus financiers)

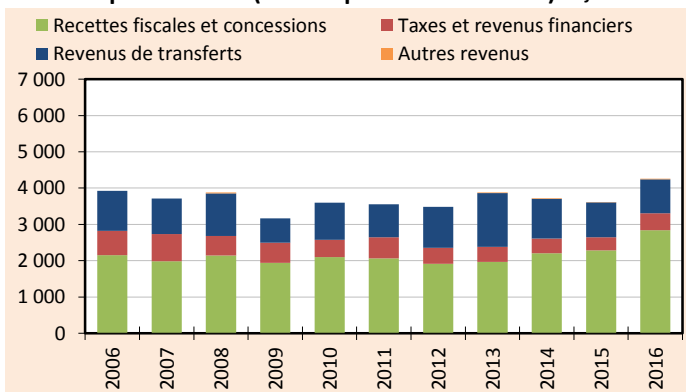
**Revenus de transferts** (revenus de transferts + subventions à redistribuer)

**Autres revenus** (prélèvements aux financements spéciaux + revenus extraordinaires + imputations internes)

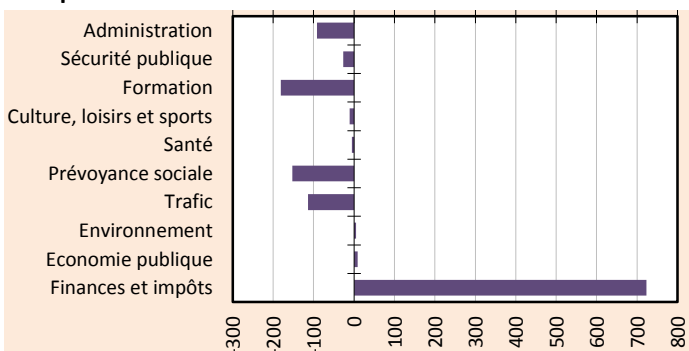
**Charges par habitant (hors imputations internes) en francs**



**Revenus par habitant (hors imputations internes) en francs**



**Compte de résultat 2016 selon la classification fonctionnelle en milliers de francs**

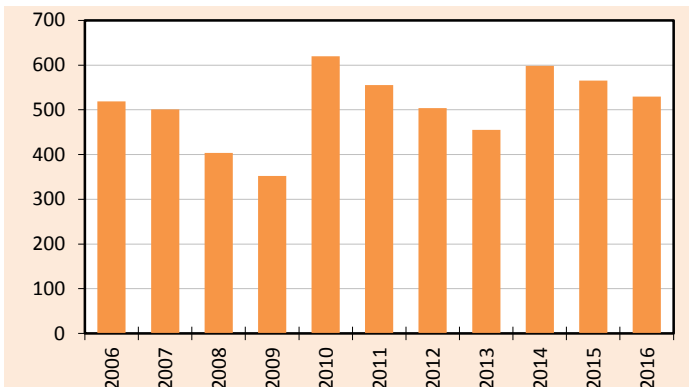


La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultat regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique.

En Suisse, les collectivités publiques communales et cantonales distinguent habituellement dix groupes de tâches.

Le résultat du compte de résultat modifie exclusivement la fortune nette ou le découvert, il n'y a pas d'autres affectations possibles du boni ou du déficit d'exercice.

**Dettes au 31 décembre en milliers de francs**

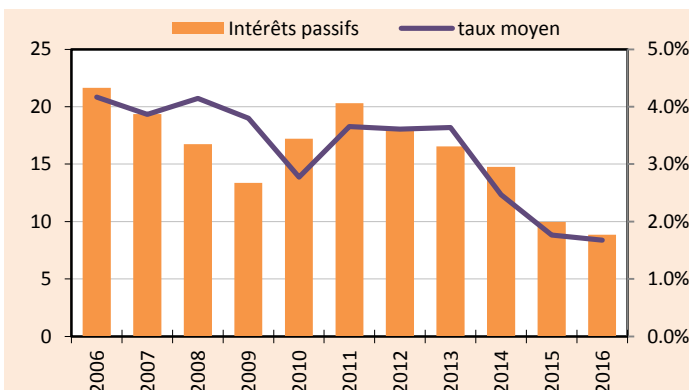


Cet indicateur mesure l'endettement de la collectivité publique, soit le poids des emprunts auprès des marchés financiers afin de compléter les ressources propres (impôts, taxes, etc.).

La dette prend en considération la dette à court et long terme au passif du bilan.

Un endettement trop important est une contrainte pour les générations futures qui devront assumer des charges d'intérêts passifs élevées.

**Intérêts passifs en milliers de francs, taux d'intérêts moyen en pourcent**



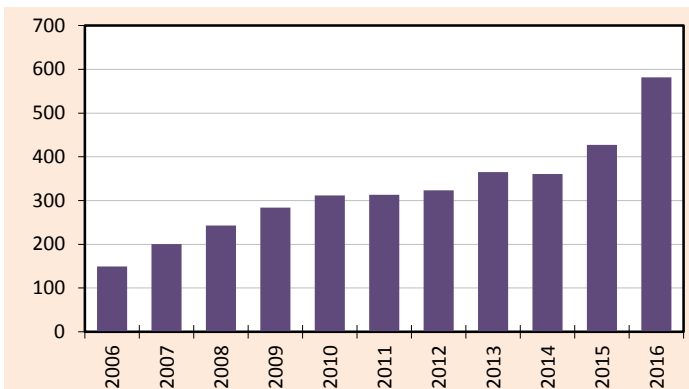
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et du volume des investissements réalisés.

Le taux moyen des intérêts a aussi une incidence sur le montant total des intérêts passifs.

Une baisse du taux moyen d'intérêts engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge des communes.

Au contraire, une hausse du taux d'intérêts a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

**Excédent du bilan en milliers de francs**

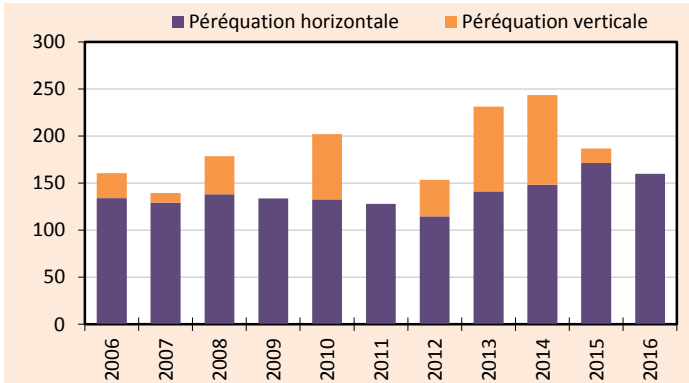


L'excédent du bilan représente la fortune nette d'une commune.

Le budget ne peut présenter de déficit supérieur à l'excédent du bilan.

Une commune ayant épuisé sa fortune nette est donc condamnée à présenter des budgets équilibrés, voire bénéficiaires afin de reconstituer cette réserve.

**Montants perçus de (+) ou versés à (-) la péréquation intercommunale en milliers de francs**

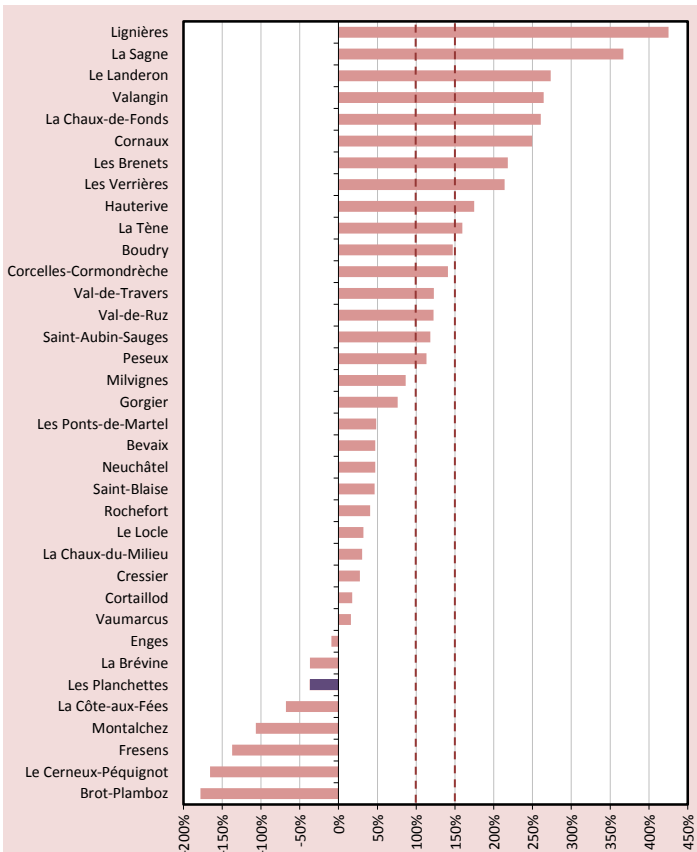


**La péréquation financière horizontale** entraîne un transfert financier de communes à communes. Elle vise à renforcer la solidarité entre elles et est composée de deux volets:

1. La péréquation des ressources vise à redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre les communes.
2. La compensation de la surcharge structurelle vise à compenser les charges excessives, au regard de la moyenne cantonale, supportées par les communes dans des domaines qui ne relèvent pas de son libre choix et à donner à chaque commune les moyens d'assumer ses tâches de manière autonome.

**La péréquation financière verticale** est un soutien de l'Etat aux communes

**Taux d'endettement net 2016 en pourcent**



L'introduction en 2015 du nouveau modèle de comptes harmonisés (MCH2) implique une mutation profonde de la présentation des comptes de résultat et du bilan. Les indicateurs présentés ici correspondent ainsi aux nouvelles normes comptables et répondent à l'obligation de publication annuelle inscrite à l'article 57 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC)

Les valeurs indicatives proviennent des recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

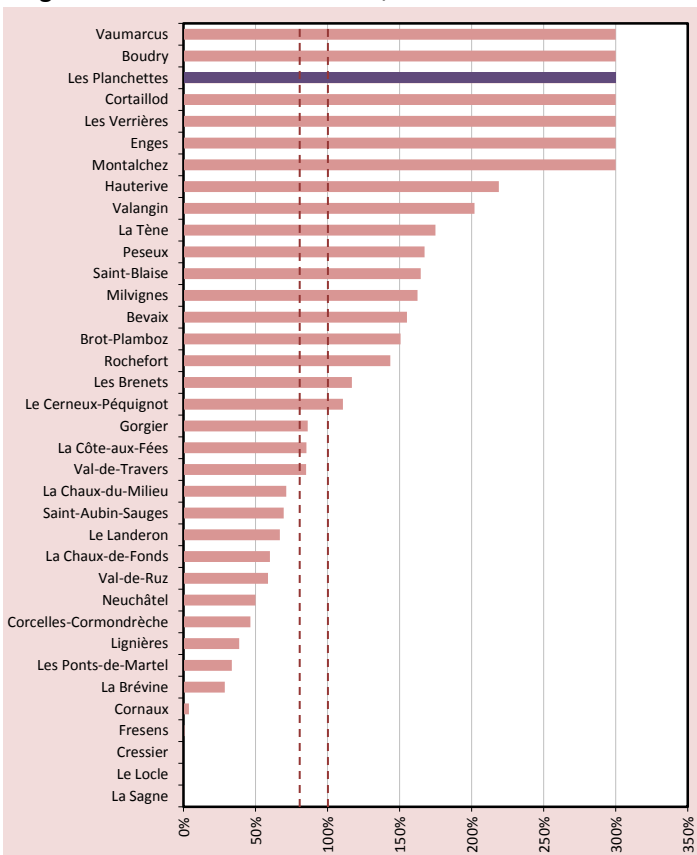
Une reclassification a été réalisée sur les comptes des communes n'ayant pas encore adopté le nouveau logiciel comptable de manière à uniformiser les résultats.

Le taux d'endettement net renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette (capitaux de tiers ./ . patrimoine financier).

**Valeurs indicatives**

< 100% :	Bon
100 - 150% :	Suffisant
> 150% :	Mauvais

**Degré d'autofinancement 2016 en pourcent**



Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

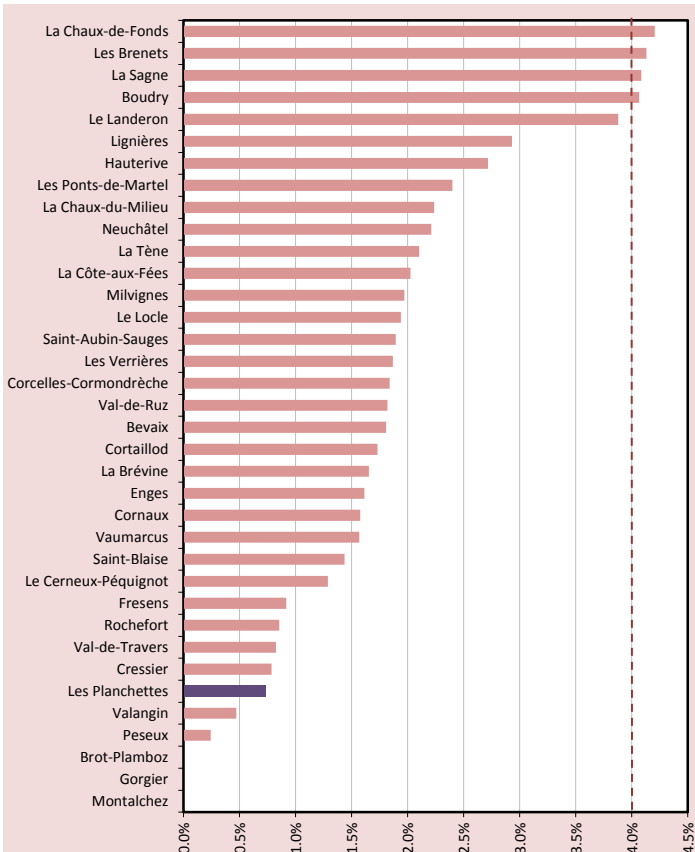
A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'auto-financement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle .

*Au vu de la volatilité de cet indicateur, un pourcentage maximum de 300% est attribué aux communes dans le graphique ci-contre.*

**Valeurs indicatives**

> 100% :	Haute conjoncture
80 -100% :	Cas normal
50 – 80% :	Récession

**Part des charges d'intérêts 2016 en pourcent**



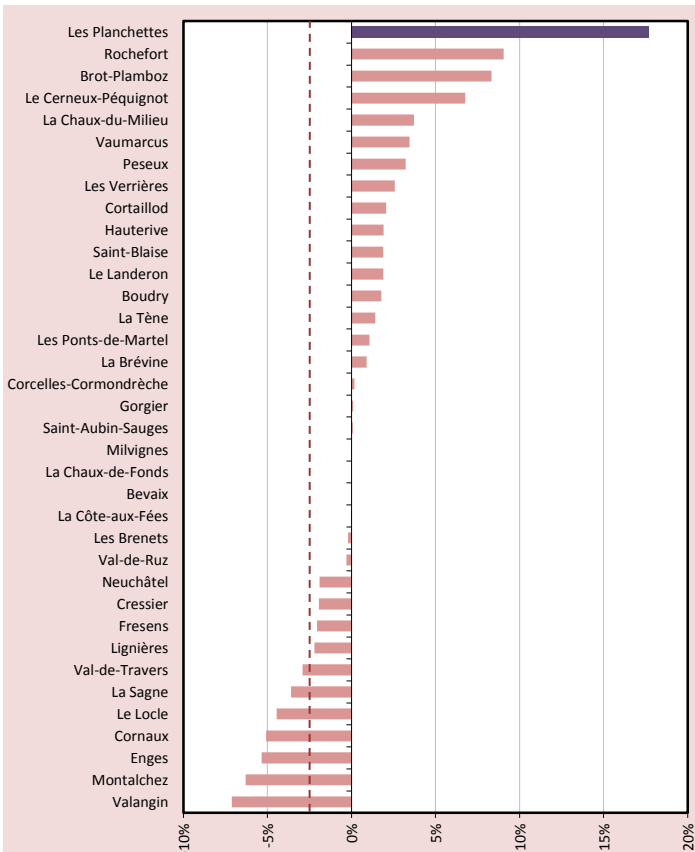
Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu courant » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée.

Par rapport aux valeurs indicatives, il faut relever que le niveau des taux est actuellement à un plus bas historique.

**Valeurs indicatives**

0 – 4%:	bon
4 – 9%:	suffisant
> 9%:	mauvais

**Degré de couverture des revenus déterminants 2016 en pourcent**



Cet indicateur permet d'apprécier la situation plus ou moins équilibrée du compte de résultat.

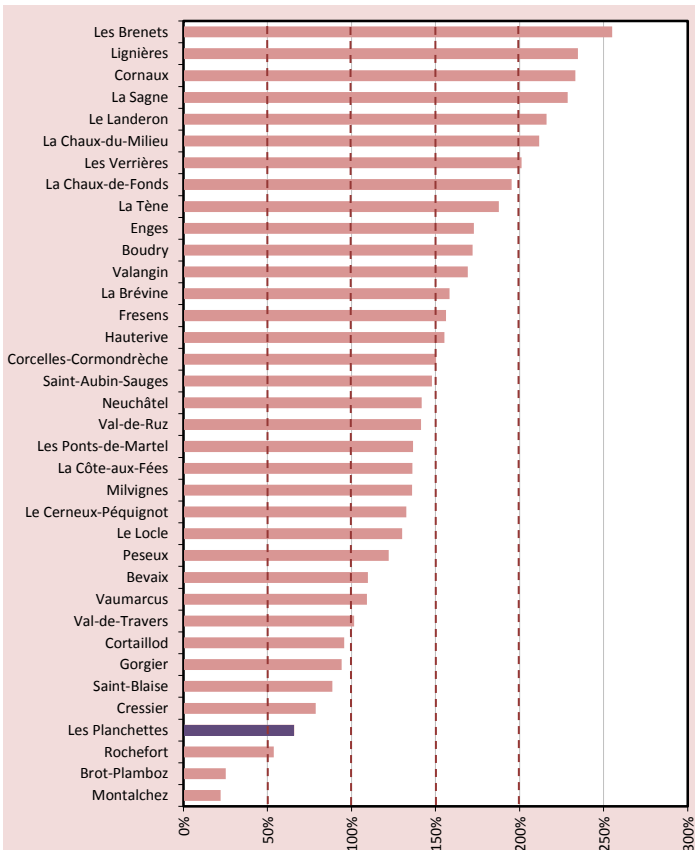
Au lieu de rapporter le résultat aux charges, on compare celui-ci aux revenus (sans les subventions à redistribuer et les imputations internes).

Plus le pourcentage est élevé et plus le déséquilibre résultant du compte de résultat est important.

**Valeurs indicatives**

0% et plus :	résultat équilibré / excédentaire
-2.5% – -0.1%:	déficit modéré
<-2.5% :	déficit exagéré

**Dettes brutes par rapport aux revenus 2016 en pourcent**

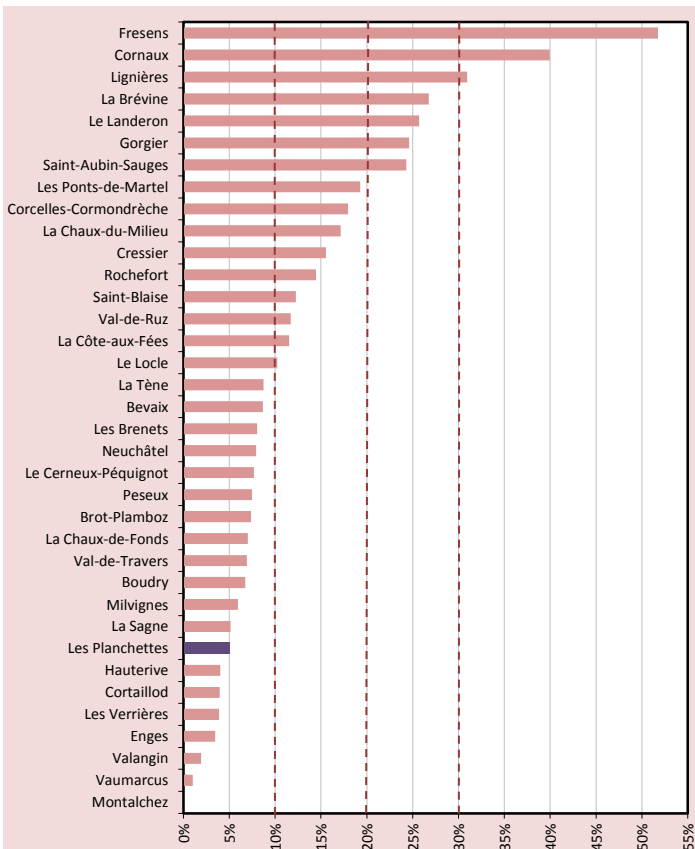


Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette brute et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus courants.

**Valeurs indicatives**

- < 50%      très bon
- 50% – 100%   bon
- 100% – 150%   moyen
- 150% – 200%   mauvais
- > 200%      critique

**Proportion des investissements 2016 en pourcent**

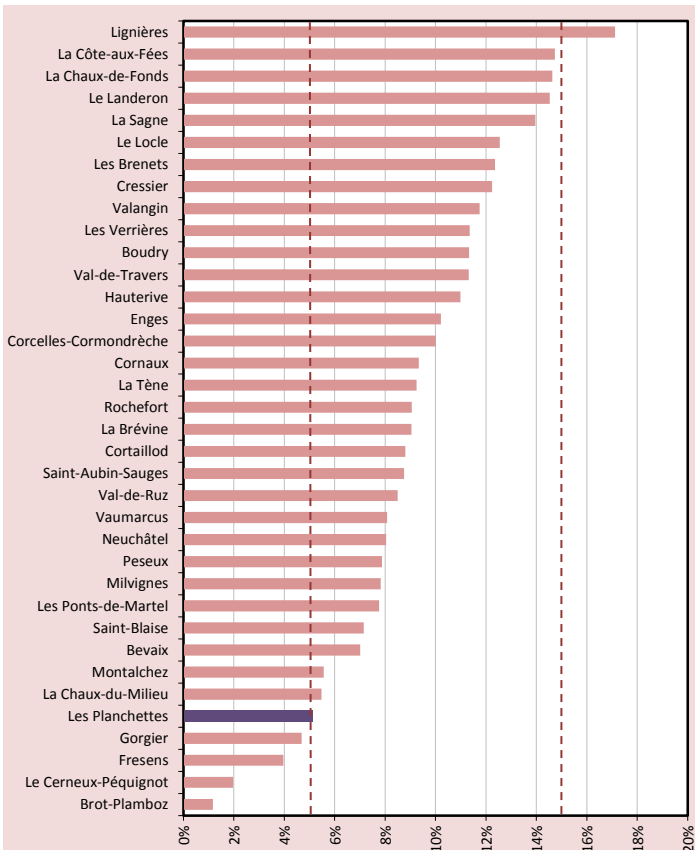


Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique en comparant l'investissement brut aux dépenses totales.

**Valeurs indicatives**

- < 10%      effort d'investissement faible
- 10% – 20%   effort d'investissement moyen
- 20% – 30%   effort d'investissement élevé
- > 30%      effort d'investissement très élevé

**Part du service de la dette 2016 en pourcent**



Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes.

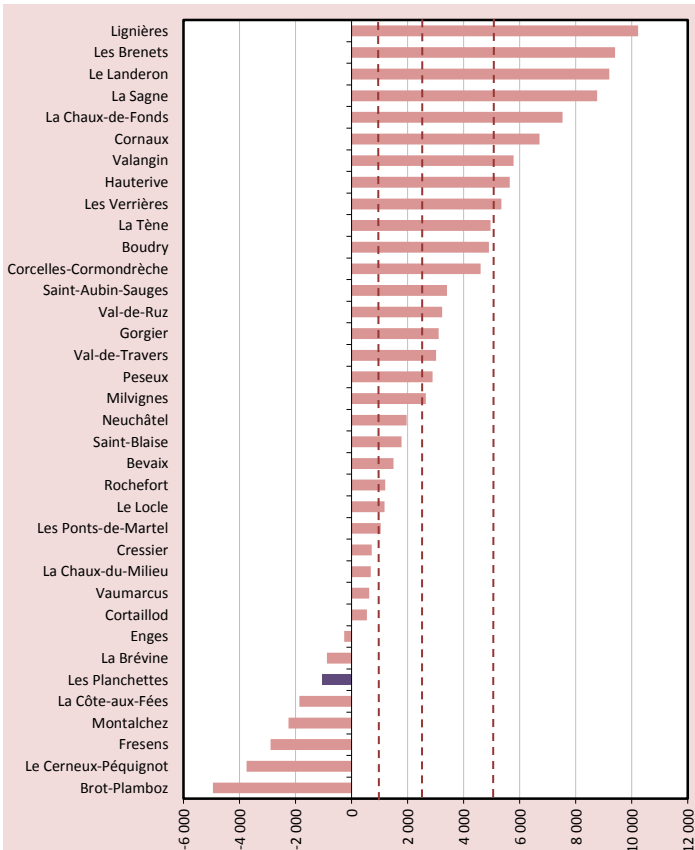
Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).

Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

**Valeurs indicatives**

- < 5% charge faible
- 5% – 15% charge acceptable
- > 15% charge forte

**Dettes nettes (I) par habitant en francs**



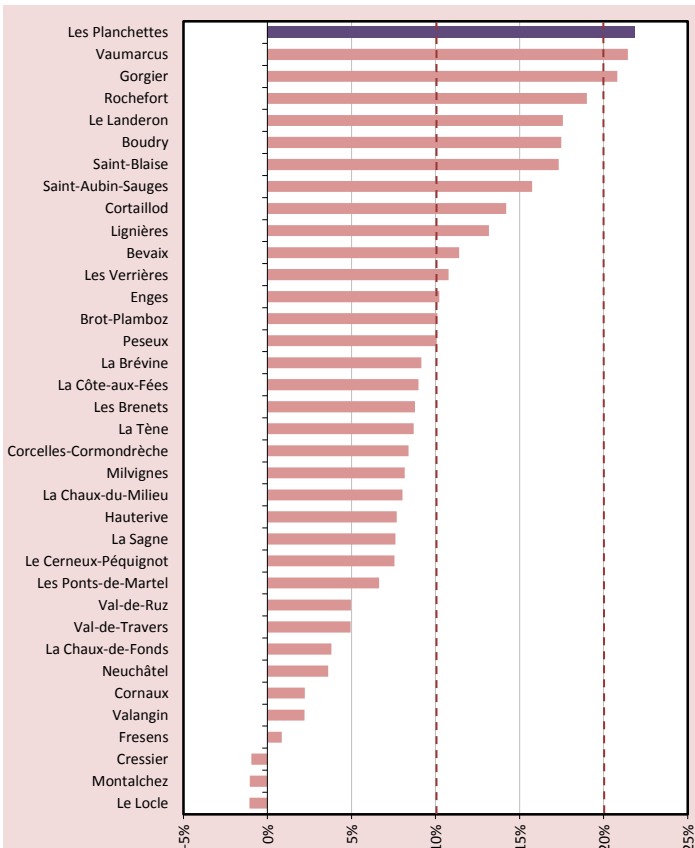
Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

**Valeurs indicatives**

- < 0 CHF patrimoine net
- 0 – 1'000 CHF endettement faible
- 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
- 2'501 – 5'000 CHF endettement important
- > 5'000 CHF endettement très important



**Taux d'autofinancement 2016 en pourcent**

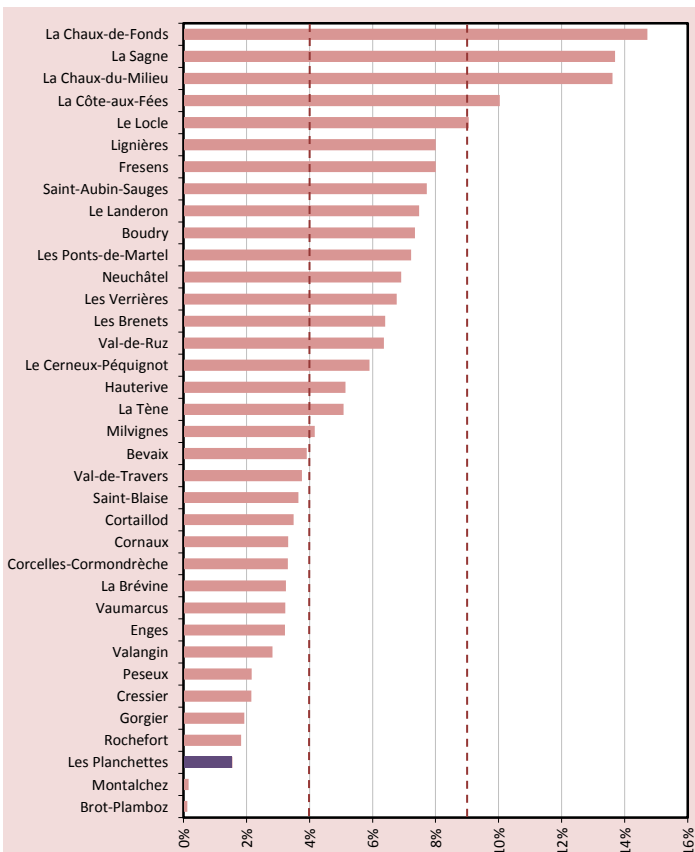


Cet indicateur mesure la part que représente l'autofinancement des investissements par rapport aux revenus courants de la collectivité.

**Valeurs indicatives**

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

**Poids des intérêts passifs 2016 en pourcent**



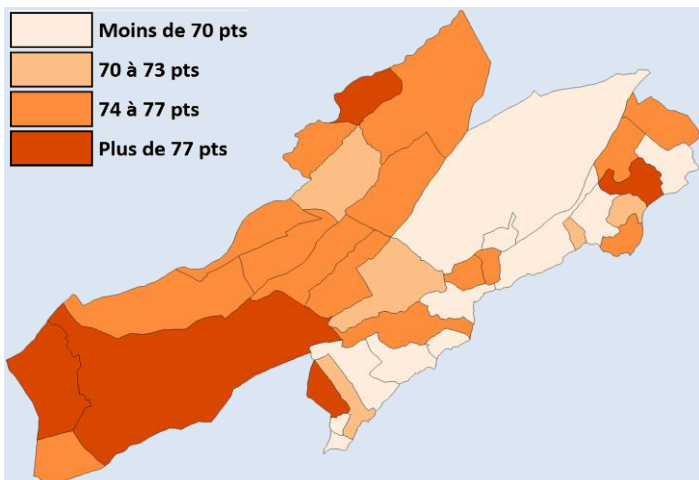
Cet indicateur met en relation la part des recettes fiscales directes qui est consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.

Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 10%, cela signifie que chaque fois qu'un contribuable (personne physique ou morale) paie 100 francs d'impôt, 10 francs sont utilisés pour payer les intérêts passifs.

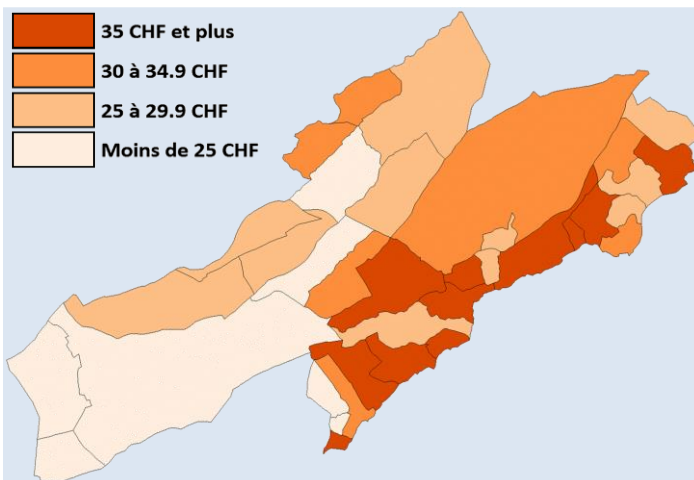
**Valeurs indicatives**

> 9%	Poids des intérêts exagérés
4 à 9%	Poids des intérêts moyen
< 4%	Poids des intérêts faible

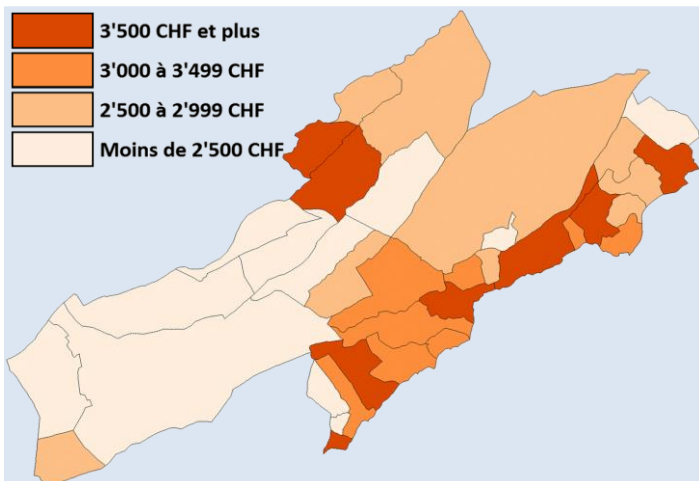
**Coefficient fiscal des communes 2016** en points



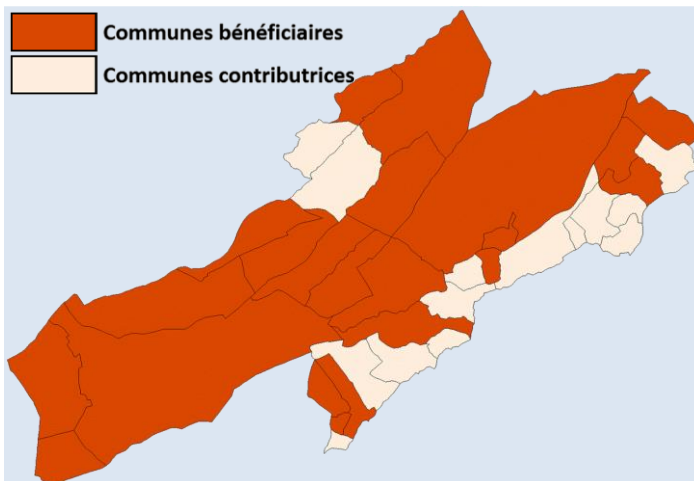
**Valeur du point d'impôt 2016** en francs par habitant



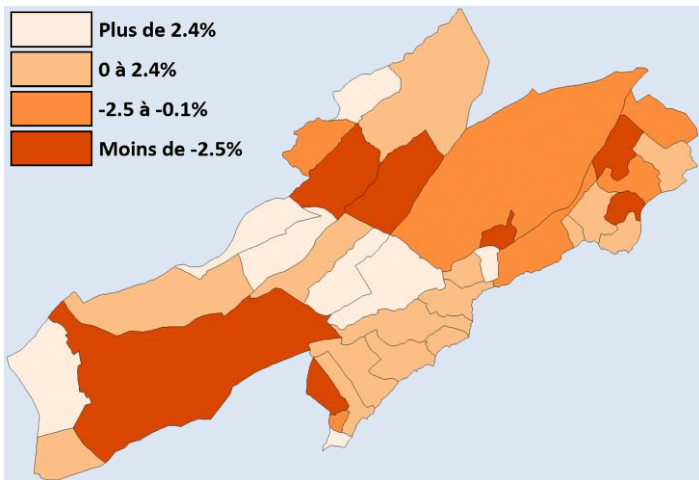
**Indice des ressources fiscales harmonisées 2016** en CHF par hab.



**Péréquation horizontale 2016**



**Degré de couverture des revenus déterminants 2016** en %



**Dette nette (I) au 31 décembre 2016** en francs par habitant

